



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
Institut d'administration des Entreprises (IAE)  
Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Finance parcours Finance d'Entreprise et Marchés / Chargé d'Affaires en Banque – Double Compétence - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

**Président/e : Kamel Laaradh**  
**Membres :**  
**Mohamed Zouaoui**  
**Fabrice Hervé**  
**Adrien Bonache**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'IAE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 15/03/2023

Le Directeur de l'IAE

Samuel MERCIER